

# APPEL DE JEAN-FRÉDÉRIC POISSON

## Victoire du PCD au Conseil d'Etat qui rétablit la liberté de culte

Madame, Monsieur,

Le 15 mai dernier, nous avons gagné notre combat judiciaire contre la décision incompréhensible et scandaleuse du Gouvernement de maintenir l'interdiction des célébrations religieuses après le déconfinement. Ce fut une belle victoire qui a suscité de vifs soutiens et encouragements de la part de très nombreux Français à l'égard de l'action de notre Mouvement.

C'est la vocation du PCD que de défendre avec force et détermination les libertés fondamentales, aujourd'hui tant menacées par Emmanuel Macron et le Gouvernement.

Et c'est la raison principale qui a motivé le dépôt au Conseil d'Etat de notre référé-liberté contestant la décision du Gouvernement de prolonger cette interdiction.

Suite à l'audience du 15 mai lors de laquelle je vous ai personnellement représentés pour défendre notre position, le juge des référés du **Conseil d'État a rendu sa décision, lundi 18 mai, ordonnant au Gouvernement de lever l'interdiction générale de réunion dans les lieux de culte.**

Le Conseil d'Etat a donné raison aux fondements juridiques sur lesquels le Parti Chrétien-Démocrate avait basé sa contestation. Nous avons ainsi contraint le Gouvernement à rétablir une liberté fondamentale et constitutionnelle, celle du libre exercice des cultes dont l'Etat est garant.

CHAQUE DON ET COTISATION DONNE DROIT  
À UNE RÉDUCTION FISCALE DE **66%**



parti chrétien-démocrate

ÉLECTIONS  
MUNICIPALES  
2020

Pour accompagner et soutenir nos candidats aux municipales dans leur commune sur le terrain le PCD a développé des outils de communication au niveau national afin de valoriser ces engagements et relayer les campagnes locales :



@MunicipalesPCD



@PCDmunicipales2020



municipales2020.lepcd.fr



## Jean-Frédéric Poisson dans les médias...

Nous nous sommes fortement mobilisés humainement et financièrement dans cette action concrète et aboutie du Parti Chrétien-Démocrate.

Au service des libertés des Français, sans relâche pendant trois semaines, **nous avons obtenu cette levée de l'interdiction que nous jugeons injuste et discriminatoire.**

Le Premier Ministre a donc dû revoir sa copie et exécuter cette ordonnance !

Comptez sur le Parti Chrétien-Démocrate qui continuera à défendre avec force et cohérence les libertés fondamentales qui semblent avoir si peu d'importance aux yeux d'Emmanuel Macron et de son Gouvernement.

**Mais rien n'a été et ne sera possible sans vous.** Notre démarche de rétablissement de la liberté de culte (procédure judiciaire, conseil juridique/avocats habilités, communication, etc.), qui plus est devant la plus haute juridiction française, a un coût important. **La victoire obtenue ainsi que la vigilance qu'il nous faut maintenir sans faillir appellent votre soutien.**

**Nous comptons sur votre générosité pour nous encourager, nous aider à mener ce type d'actions concrètes et efficaces.** Nous hésiterons d'autant moins à les mener que vous nous en donnerez les moyens.

Un grand merci à vous,

A bientôt,

**Jean-Frédéric Poisson**  
Président du Parti Chrétien-Démocrate

[www.lepcd.fr](http://www.lepcd.fr)



**POURQUOI PRIVILÉGIER LE DON PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ?**

**Le Parti Chrétien-Démocrate remercie chaleureusement l'ensemble des adhérents et donateurs qui ont déjà apporté une contribution financière à notre mouvement cette année. Vous recevez tous ce courrier d'appel à dons car il vous informe également sur les actions politiques que mènent le PCD et Jean-Frédéric Poisson pour défendre vos idées.**

**Sans ressource financière, aucun mouvement politique ne peut survivre !**

Le PCD conditionne son action aux seules recettes sur lesquelles il sait pouvoir compter régulièrement. Un prélèvement automatique permet de mieux anticiper nos dépenses et nous projeter davantage : ressources humaines, charges courantes, frais de communication, grands événements, vie des délégations départementales, etc.

Aidez-nous à préparer les futurs combats politiques !

Contactez-nous : [contact@lepcd.fr](mailto:contact@lepcd.fr) / 01 30 88 62 14 / 40bis Av. du Maréchal Foch 78120 Rambouillet